

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – UNE EVOLUTION DES RECETTES LIMITEE ET UNE PROGRESSION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU PLUS JUSTE DES BESOINS.

1 – Les perspectives économiques pour 2008 page 3

2 – Les recettes de fonctionnement

2-1 Présentation des prélèvements sur recettes page 4

2-2 La rénovation du contrat de stabilité.page 5

2-3 Les autres dotations..... page 6

2-4 Les dotations de la CARpage 6

2-5 Les recettes fiscales et les autres recettespage 6

3 – L'évolution des dépenses de fonctionnement

3-1 Les dépenses de personnel page 9

3-2 Les dépenses de fonctionnement hors personnelpage 12

3-3 L'encours de la dette page 12

II – LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2008 CORRESPONDENT A LA L'ABOUTISSEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2008

1 – L'ajustement du PPI 2002-2008.....page 14

2 – Les autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2007.....page 16

3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2008

3-1 Une ville solidairepage 18

3-2 Une ville agréable à vivrepage 20

3-3 Une ville moderne et rayonnantepage 21

4 – Les actions en faveur du développement durablepage 22

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif, il doit amener les membres du Conseil Municipal à débattre sur l'évolution des finances communales.

Il permet aux membres de l'assemblée délibérante d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2008. La préparation du budget primitif est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux dispositions contenues dans la loi de finances mais aussi par des éléments internes à la collectivité tels que l'évolution des dépenses de fonctionnement ou sa politique d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires est également l'occasion d'ajuster le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour finaliser les opérations en cours de réalisation.

Le débat permettra ainsi d'appréhender dans sa perspective les grands équilibres prévisionnels du budget 2008 avant son vote prévu le 25 janvier 2008.

I – UNE EVOLUTION DES RECETTES LIMITEE ET UNE PROGRESSION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU PLUS PRES DES BESOINS.

Comme en 2007, l'environnement au sein duquel s'élabore le budget primitif 2008 est relativement contraint. Face à un contexte financier toujours tendu, les budgets des services seront ajustés afin de concilier au mieux leur fonctionnement aux ressources dont dispose la Ville.

1- Les perspectives économiques pour 2008

a) La situation récente : une croissance faible mais une hausse du coût de l'énergie et de la construction.

La prévision de croissance de **2 %** du printemps dernier ne sera sans doute pas au rendez-vous. Freinée par un manque de compétitivité des entreprises, la croissance devrait se limiter à **1,8%** cette année. Cependant un signal favorable est donné par la stabilité de l'investissement productif et l'investissement dans le logement toujours soutenu.

La consommation des ménages reste le principal soutien à la croissance et elle devrait se maintenir à un bon niveau compte tenu du niveau très élevé de l'indice de confiance des ménages. Les effectifs salariés du secteur marchand sont bien orientés avec une progression assez significative au premier trimestre et une quasi-stagnation au deuxième. Le salaire mensuel de base progresse de **2,8 %**.

La hausse régulière des coûts des matières premières tirée par un pétrole plus rare et une demande soutenue de l'Inde et de la Chine renchérit le coût des opérations de travaux. Les entreprises répercutent dans leurs offres de prix ces évolutions qui pèsent sur leur résultat d'exploitation. De même, l'indice du coût de la construction poursuit sa forte augmentation (**+ 5%**). Les collectivités doivent désormais intégrer ces dérives dans l'estimation des coûts d'opérations afin d'asseoir l'assiette des financements sur la réalité des coûts.

b) La situation 2008 : pas d'accélération en vue et un rythme de croissance autour de 2 %.

La consommation des ménages devrait progresser sur un rythme encore soutenu l'an prochain sous l'effet du « paquet fiscal » : exonération des droits de succession, défiscalisation de biens supplémentaires, déduction des intérêts d'emprunt. Selon diverses évaluations, le paquet fiscal pourrait avoir un impact positif à hauteur de 0,2 points de croissance.

La consommation des ménages pourrait s'accélérer d'un demi point par rapport à 2007, le PLF 2008 anticipe une croissance à **2,5 %**, même si les cours de pétrole resteront à un niveau élevé. L'inflation sera contenue et la tendance favorable du marché du travail se confirmera.

A court terme, les perspectives d'investissement des entreprises restent favorables : opinions des grossistes et des entreprises des secteurs des biens d'équipement, taux d'utilisation des capacités de production de l'ordre de **85 %** contre une moyenne de long terme de **84 %**.

Cet optimisme est toutefois relativisé par la force de l'euro qui exerce une nouvelle pression

sur l'investissement des entreprises du fait de la moindre progression des exportations.

Ainsi, la croissance des exportations de **5,7 %** prévue par le PLF 2008 nécessitera une forte mobilisation des acteurs pour atteindre cet objectif.

Enfin sur les finances publiques, le gouvernement a annoncé des orientations ambitieuses pour limiter le déficit à **1,8 %** du PIB :

- limitation de la hausse des dépenses publiques en volume (**1 %**),
- réduction des effectifs de la fonction publique,
- plan ambitieux pour la sécurité sociale et la réforme des retraites,
- révision des relations Etat - Collectivités locales.

Le PLF 2008 retient ainsi une croissance comprise entre **2 %** et **2,5 %** comme pour cette année. Cette option est confirmée par le groupe technique des comptes de la nation.

2 – Les recettes de fonctionnement prévues au projet de loi de finances (PLF) 2008.

En millions d'euros	PLF 2008	Evolution 2008/2007
Structure constante	50 058	607
Structure courante	51 178	1 726

Le montant des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales est évalué dans le projet de loi de finances pour 2008 à **51,178 milliards** d'euros à structure courante.

L'écart avec la structure constante tient pour l'essentiel à deux mesures de périmètres :

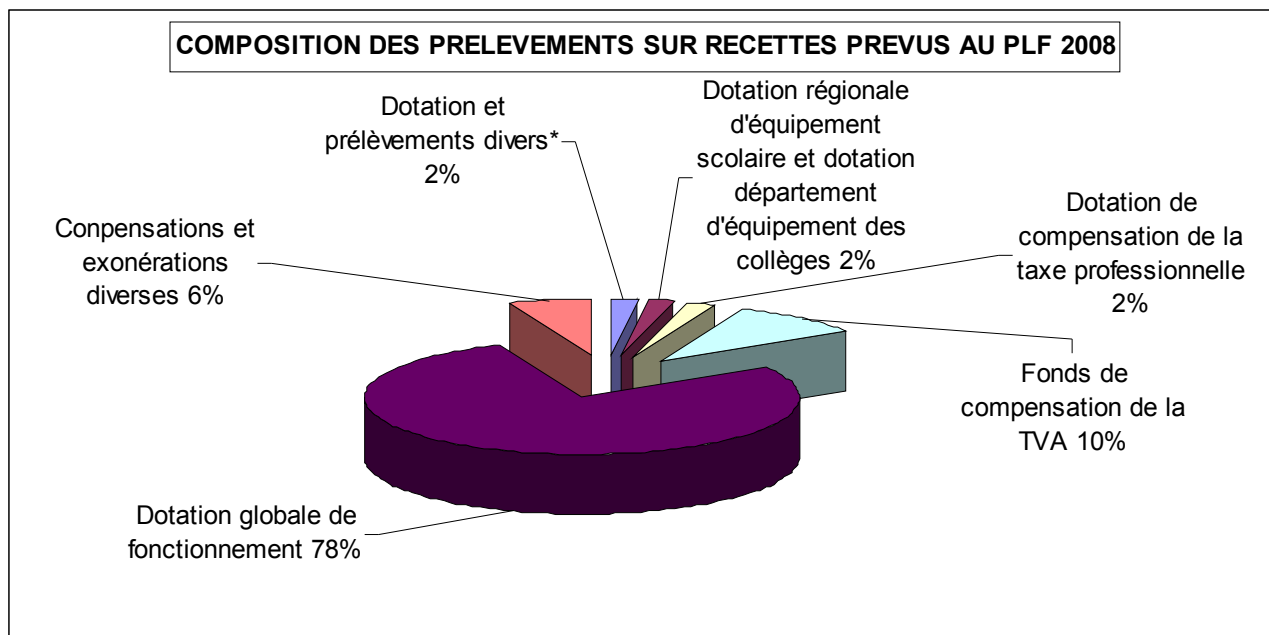
- en premier lieu, la transformation pour **991 millions** d'euros en prélèvements sur recettes de la dotation départementale pour l'équipement des collèges (DDEC) et de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) qui étaient, jusqu'en 2007, des crédits de la mission « Relations avec les Collectivités Territoriales »,

- en second lieu, la réforme de la répartition du produit des amendes issues des radars automatiques proposée dans le projet de loi de finances 2008 permet de dégager **130 millions** d'euros au profit des Collectivités Territoriales.

A structure constante, le montant des prélèvements sur recettes s'élève à **50,058 milliards** d'euros, en augmentation de **607 millions** d'euros par rapport à 2007.

2-1 Présentation des prélèvements sur recettes

Les prélèvements sur recettes constituent le principal mode de financement des concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales (51 milliards d'euros sur un total de **72,5 milliards** d'euros), au premier rang desquels figure la dotation globale de fonctionnement (**40 milliards** d'euros).



* *Dotation spéciale pour le logement des instituteurs, dotation d'élus locaux, reversement de TIPP à la Corse, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation*

2-2 La rénovation du contrat de stabilité contributive à l'effort de redressement des finances publiques

Les règles d'indexation de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat sont modifiées afin de les rapprocher de celles retenues dans les dépenses de l'Etat.

Les règles d'indexation du contrat de croissance et de solidarité reposaient depuis 2001 sur un taux composé de l'inflation majorée d'un tiers du taux de croissance du PIB.

Conformément aux conclusions des conférences nationales des finances publiques de janvier 2006 et du rapport du conseil d'orientation des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit que l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités Territoriales progressera dorénavant selon le même rythme que les dépenses de l'Etat, à savoir comme l'inflation prévue (soit **+ 1,6 %** en 2008).

Les différentes dotations composant cet ensemble conservent leurs propres règles d'indexation. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement continuera de progresser selon un taux égal à l'inflation majorée de la moitié du taux de croissance du PIB.

Pour permettre le respect d'une croissance globale assise sur l'inflation, la variable d'ajustement du pacte, qui reposait jusqu'à présent sur la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle sera dorénavant élargie à d'autres compensations d'exonérations fiscales.

Le second facteur d'évolution, à structure constante, est une forte augmentation des crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui progresse de plus de **10 %** en 2008 par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2007, pour s'établir à **5.192 millions** d'euros.

Cette forte augmentation reflète le dynamisme de l'investissement local que soutient l'Etat, notamment grâce à ce fonds. Elle est également la conséquence de la réforme intervenue dans la LFI 2006, qui avait élargi les règles d'éligibilité au FCTVA.

2.3 Les autres dotations

La Dotation de Compensation relative à la Taxe Professionnelle (D.C.T.P.) correspond à des exonérations décidées dans le passé par l'Etat. Elle diminue chaque année car elle joue un rôle d'ajustement au sein de l'enveloppe globale des dotations distribuées par l'Etat. Cette dotation pourrait s'élever à 1,20 M€ si la diminution constatée en 2007 (-11,2 %) se poursuit en 2008.

En 2007, la Ville a encaissé au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle une somme de **594.333 €**. Ce fonds est alimenté par les recettes de taxe professionnelle d'établissements « dits exceptionnels ». Il est géré par le Département de la Seine-Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil).

La Ville de ROUEN a bénéficié de ce fonds en 2007 car le nombre de salariés de l'usine Renault Cléon qui résident à Rouen a dépassé le seuil lui permettant d'être éligible à cette dotation. Compte tenu des informations dont nous disposons, le montant 2008 (**607.067 €**) serait du même ordre que celui de 2007.

2-4 Les dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (C.A.R.)

En 2007, les dotations versées par la C.A.R. se sont décomposées de la façon suivante :

- **L'attribution de compensation** pour un montant de **18.355.786 €**.
- **La dotation de solidarité communautaire** pour un montant de **3.241.311 €**.

D'après les informations recueillies auprès de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, les dotations 2008 resteraient inchangées pour l'attribution de compensation. En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, son calcul prenant en compte la hausse des bases de taxe professionnelle du territoire concerné, il est envisagé que le dynamisme constaté sur Rouen puisse apporter une nouvelle fois en 2008 une évolution favorable de cette dotation. Le montant de la dotation de solidarité communautaire est réajusté à **3.600.000 €**.

2-5 Les recettes fiscales et les autres recettes

2.5.1 La fiscalité directe locale (taxes-ménages)

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2008 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes-ménages de **+ 2,4 %** pour la taxe d'habitation, **+ 1,3 %** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance physique et de **+ 1,6 %** au titre d'une prévision de revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à 1,8 %. Dans la mesure où l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF 2008 est de 1,6 %, il est peu vraisemblable que l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition ménagères (TH, TF, TFNB) soit fixée à un niveau supérieur.

2.5.1.1 L'évolution des bases

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 2002 A 2008 :

Montant des bases nettes fiscales définitives et projetées pour 2008 (Données en euros)
--

Bases notifiées	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 Prévues
Taxe d'habitation	110 703 040	113 473 925	117 091 482	122 245 676	125 344 315	128 848 666	134 070 843
Foncier bâti	120 655 338	123 682 527	127 182 974	130 208 339	133 600 632	136 412 077	140 349 173
Foncier non bâti	252 818	212 991	225 519	217 162	230 475	241 358	245 510
TOTAL	231 611 196	237 369 443	244 499 975	252 671 177	259 175 422	265 502 101	274 665 526

Evolution des bases nettes fiscales notifiées en pourcentage

Evolution des bases notifiées	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007 Prévision
Taxe d'habitation	2,91%	2,50%	3,20%	4,40%	2,50%	2,80%	4,05%
Foncier bâti	2,72%	2,51%	2,80%	2,40%	2,60%	2,10%	2,89%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2008, l'hypothèse retenue concernant leur évolution est proposée selon le scénario suivant :

* **4,05 %** pour les bases de la taxe d'habitation. Cette hypothèse repose sur l'évolution constatée ces trois dernières années et plus particulièrement l'accélération enregistrée depuis 2006. Le montant des droits de mutation a un niveau important, la bonne tenue de la taxe locale d'équipement ou encore le nombre de permis de construire délivrés sont autant d'indices qui militent pour une estimation à la hausse de la progression des bases fiscales.

* **2,89 %** pour le foncier bâti. La croissance des demandes de permis de construire, l'orientation à la hausse des programmes immobiliers permettent d'envisager une croissance également dynamique des bases. La prudence limitera toutefois la progression à 2,89 %.

2.5.1.2 Les taux d'imposition

Comme chaque année, la Ville procédera au vote des taux d'imposition lors de l'adoption de la première décision modificative du budget au cours du mois de mars prochain.

A ce niveau de la prévision budgétaire, il est envisagé une stabilité fiscale par rapport à 2007. La décision finale sera prise, comme à l'accoutumée, au vu de la notification des bases fiscales pour l'année 2008.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Ville	19,99 %	21,01 %	25,08 %
Département	6,53 %	13,16 %	22,74 %
Région	/	4,42 %	9,20 %
Taxe spéciale d'équipement	0,031 %	0,056 %	/
TOTAL			

Il convient de noter que si l'évolution des bases est favorable, la dernière augmentation des taux (1 %) datera de 2006.

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) par rapport aux taux de la Ville de Rouen : (-10% en 2001, puis + 2,79 % en 2004, + 1% en 2005 et + 1% en 2006).

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2007) *	Taux d'imposition 2007 pour la Ville de ROUEN
Taxe d'habitation	20,04%	19,99%
Foncier bâti	22,75%	21,01%
Foncier non bâti	43,43%	25,08%

Source : Association des Maires de Grandes Villes de France et Dexia (villes en T.P.U. ou mixte)

Les taux votés par la Ville de Rouen en 2007 restent inférieurs à la moyenne des villes de France intégrées dans un groupement intercommunal à taxe professionnelle unique, telle qu'elle apparaissait en 2007.

2.5.2 Les autres recettes :

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

La taxe additionnelle communale aux droits de mutation : Depuis quelques années, l'évolution observée de cette recette tant en volume qu'en valeur, a fait preuve d'un certain dynamisme, grâce à la fois à la politique foncière menée depuis 5 ans mais aussi à la bonne tenue du marché de l'immobilier. Les comptes administratifs 2006 et 2005 font désormais apparaître une recette supérieure ou égale à **4 M€**. L'évolution de cette recette étant toutefois soumise à l'incertitude, la prévision budgétaire pour 2008 sera limitée à **3.800.000 €**.

Les droits de stationnement : En 2007, il avait été prévu une somme de **2 M€** au budget primitif. Le montant est ajusté pour 2008 de façon prudente (**1,8 M€**) au regard de la montée en charge du stationnement résidentiel et de Park en Ciel.

La taxe sur l'électricité : son niveau d'encaissement devrait se situer à **1,8 M€** car elle est relativement stable d'une année sur l'autre.

La taxe de séjour continue à être relativement dynamique, elle est évaluée pour 2008 à **150.000€**.

Rôles supplémentaires : Le montant est estimé de façon prudente à **100.000 €**.

3 - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2008, les services se sont attachés à ajuster leurs demandes au plus près de leur besoin afin d'assurer le plus haut degrés de satisfaction aux Rouennais.

L'étroitesse des marges de manœuvre financières conduit les services à faire preuve de rigueur dans la gestion.

3-1 Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel représentent environ **55 %** de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc indispensable de maîtriser leur évolution car elles augmentent de manière quasi mécanique compte tenu notamment du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'évolution normale de la carrière de chaque agent municipal (avancement de grade, promotions, etc.).

La faible hausse des recettes fiscales est intégralement absorbée par l'évolution, même modeste, des dépenses de personnel soit environ (2%).

Comparée aux collectivités de même taille, cette augmentation des dépenses de personnel, cette année encore, devrait être limitée. Cependant la ville a recruté en 2007 une quarantaine d'agents pour augmenter le niveau de service public (préparation à l'ouverture de la Médiathèque, la structure multiservices Petite Enfance Terre des Enfants, Gros Horloge, réouverture du muséum). La charge sera supportée en année pleine pour la première fois en 2008.

Tout comme les années précédents, une politique volontariste des ressources humaines sera menée :

a) Développement de la mobilité interne

En 2007 la mobilité interne demeure un mode de recrutement privilégié, en particulier concernant les postes de catégorie C :

- 39 recrutements ont été pourvus par cette voie en 2004.
- 76 mobilités internes en 2005 (dont 30 reclassements professionnels).
- 74 mobilités internes en 2006 (dont 23 reclassements).
- 47 mobilités internes au premier semestre 2007 (dont 11 reclassements)

En 2008, comme en 2007 la mobilité interne devrait rester à un niveau élevé pour répondre aux besoins des services dans un contexte de nombre de départs à la retraite important. C'est aussi l'opportunité de répondre aux attentes de nombreux agents afin d'enrichir leur parcours professionnel ou de répondre à des problématiques de reclassement.

La recherche maximale de mobilité interne a pour effet de mieux maîtriser les dépenses nettes pour la Ville, par un pilotage optimisé des emplois et des compétences. De plus, en favorisant les transversalités entre directions, cette mobilité renforce l'efficacité des services et la fidélisation des personnels.

b) L'effort de formation

L'enveloppe de frais pédagogiques était au budget primitif 2007 de 324.000 € (en plus des

434 568 € de cotisation CNFPT).

En 2008, la demande des services relative à l'évolution des techniques et des compétences requises conduiront à soutenir cet effort. Les besoins concernent principalement les actions relatives à :

- la santé et la sécurité au travail (habilitations, permis,...)
- le projet médiathèque (construction d'équipe et professionnalisation de l'accueil)
- la politique qualité (formation des acteurs au sein des processus concernés et des auditeurs internes)
- le management de proximité.

Il convient de noter qu'afin de concilier l'augmentation des besoins recensés et les moyens financiers dont dispose la Ville, la DRH continuera à favoriser la formation en interne (cette évolution est particulièrement sensible depuis le début de l'année 2006 dans les domaines de la bureautique et de la préparation aux concours et examens).

La demande de la DRH dans ce contexte est de poursuivre la revalorisation des crédits de formation à hauteur de 76.000 € comme cela a été le cas entre 2005 et 2007.

Les crédits devraient donc s'élever au BP 2008 à **400.000 €**.

En 3 ans, l'effort de formation aura donc été élevé à peu près au double du « 1% CNFPT ».

c) Résorption de la précarité

Depuis l'année 2006 et l'élaboration de la « charte de résorption de l'emploi précaire », la Ville poursuit sa politique d'intégration au sein de ses services, d'agents employés depuis longtemps de façon précaire (emplois d'insertion, horaires / vacataires, temporaires).

L'objectif est d'accorder à l'ensemble de ces catégories d'agents des conditions d'accès spécifiques aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences (et de leurs diplômes), mais aussi de la qualité de leur service, de leur ancienneté, du temps de travail et des qualités relationnelles dont ils font preuve.

Dans ce cadre, la D.R.H poursuit l'effort de résorption. La Ville aura intégré 45 agents à fin octobre 2007 (à comparer aux 50 sur l'année 2006 et aux 23 sur l'année 2005), dont :

- 11 agents temporaires,
- 16 agents en emplois d'insertion,
- 18 agents horaires.

En complément de cette politique d'intégration, la Ville poursuit un travail pour mieux structurer l'organisation des tâches au sein des services et augmenter le temps de travail des agents horaires en place.

Cette politique sera poursuivie en 2008, notamment pour les agents horaires ou temporaires depuis longtemps en contrat avec la Ville.

d) Emplois aidés

A la fin du premier semestre 2007 la Ville avait ouvert près de 80 postes au titre des contrats aidés, 12 possibilités d'accueil de personnes au titre du dispositif Contrat

d'Accompagnement dans l'Emploi, 36 au titre du Contrat d'Avenir, 5 au titre du dispositif Adultes Relais et 23 au titre de l'apprentissage. 2 agents étaient par ailleurs employés en Contrat Emploi Consolidé (CEC).

Pour 2008, les crédits demandés ont été calculés en fonction de ces possibilités. Ils sont pour l'instant évalués à **950.000 €** (903 769 € au BP 2007).

Pour 2008, les principales évolutions relatives aux charges de personnel sont les suivantes :

* Valeur du point d'indice :

Pour 2008, il est proposé une augmentation de 0,4 % de la valeur du point d'indice à compter du 1er juillet 2008, soit une hausse de 0,20 % sur 12 mois. Cette proposition est relativement modérée et est à mettre en perspective des augmentations de la valeur du point des années précédentes (plus importantes). Elle représenterait **148.650 €** au BP 2008.

Par ailleurs, à cette augmentation viennent s'ajouter :

- l'effet report sur 2008 d'une augmentation de la valeur du point d'indice en 2007 plus forte que prévue, l'augmentation 2007 sera de 0,73 % sur douze mois alors qu'au BP elle a été à 0,54 % sur 12 mois (soit 417 000 €). L'effet report sera de l'ordre de **52.000 €**,
- l'effet report de la réévaluation de l'indice de base à compter du 1er juillet 2007 de 281 à 283 non prévu au BP. Cet effet est évalué à **42.000 €** en 2008.

* Le GVT :

Le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est généralement estimé entre 0,7% et 0,8 %. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2008 à 0,7 % de la masse salariale, soit **520.000 €**. Il est légèrement supérieur à celui inscrit en 2007 (0,6%)

* Refonte des carrières des agents de catégorie C :

Dans la foulée de la loi de Modernisation Sociale, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre en 2007 (reclassement d'échelons et de grades, plus de 400.000 €). Les avancements de grades des agents de catégorie C sont ainsi passés de 75 (au premier janvier 2006) à 100 à compter du 1er juillet 2007. L'effet report de l'augmentation de ces promotions aura un effet de **27.500 €** en 2008.

A ces promotions, il convient d'ajouter la première tranche d'intégration en échelle 4 des agents rémunérés en référence à l'échelle inférieure. La mise en oeuvre volontariste en 2007 de cette mesure (52 agents, soit plus de 50% du personnel concerné) aura un effet en 2008 de l'ordre de **30.000 €**.

La seconde tranche d'intégration (25 agents) prévue en 2008 est évaluée à **30.000 €**.

* Régime indemnitaire :

La Ville de Rouen à l'intention de poursuivre sa politique de revalorisation de la Prime Mensuelle de Service (PMS). Après 3 ans (2003 - 2005) de forte évolution (+34% en moyenne,

toutes catégories confondues), une 3ème tranche supplémentaire de revalorisation de **+ 100 000 €** sera inscrite (comme en 2006 et 2007).

3-2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel.

Les dépenses des services resteront contraintes encore cette année avec une évolution d'environ **4,38%**. Une valeur cible d'environ **32,96 millions** d'euros (dont **1,67 millions** d'euros d'effet volume lié aux modalités de comptabilité du contrat de restauration scolaire) sera consacrée aux charges à caractère général (**31,58 millions** d'euros en 2007).

Cette évolution, plus forte que l'an passé, prend en compte les charges prévues en particulier pour faire face à l'augmentation continue des coûts de l'énergie et des fluides. Tout compris, c'est-à-dire y compris chauffage urbain, cette hausse des prix de l'énergie devrait générer une dépense supplémentaire pour la Ville d'environ **100.000 €** l'année prochaine, l'extension de Park en Ciel mobilisera près de **118.000 €**.

Enfin, il convient de souligner l'effort important que représente pour la ville en 2008, la participation à l'évènement exceptionnel de l'Armada. Ainsi, **800.000 €** seront prépositionnés au budget 2008 (soit en subventions, soit en prestations) pour faire face aux dépenses spécifiques et exceptionnelles que supportent les services pour l'organisation de cette manifestation.

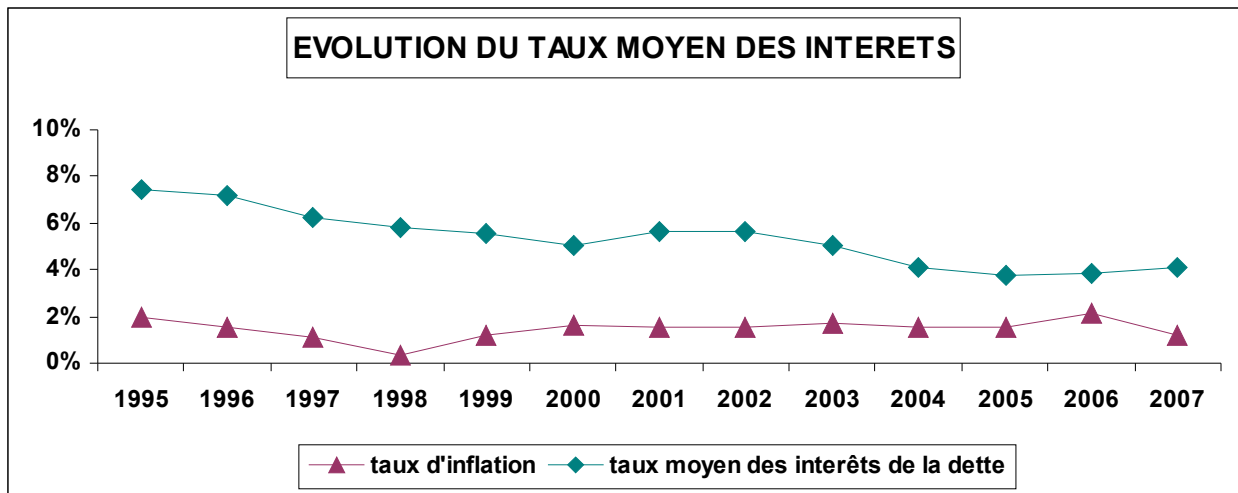
3-3 L'encours de la dette

L'encours de la dette propre de la Ville au titre du budget principal s'élevait au 1^{er} janvier 2007 à **142.524.914,10 €**.

La charge financière des intérêts de la dette propre est estimée pour le prochain exercice à **5.600.000 €**, contre **5.500.000 €** au budget 2007. Cette variation de **1,82 %** est rendue nécessaire par la hausse constatée des taux, notamment des taux variables, et leur maintien anticipé à des niveaux élevés.

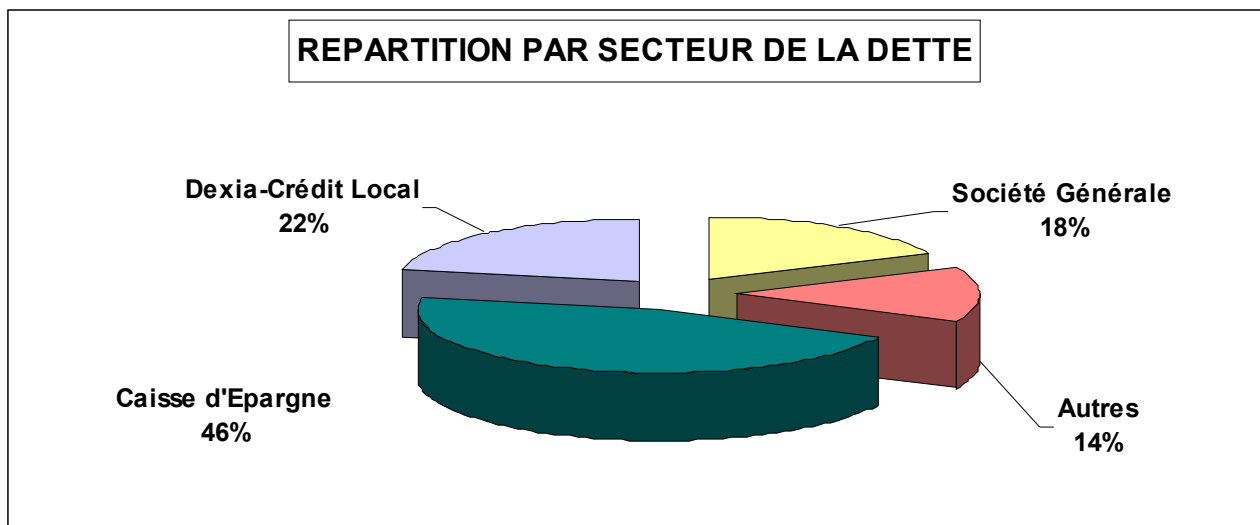
L'euribor 3 mois est ainsi passé de **3,725 %** le 1^{er} janvier 2007 à **4,791 %** le 1^{er} octobre 2007, soit une progression de plus **28 %** en 10 mois. Dans la mesure où près d'un tiers de la dette de la ville est indexé directement sur ces taux, il est important pour la ville de mener une gestion active de sa dette, grâce aux SWAPS notamment, afin de ne pas subir de manière passive ces variations.

Le taux moyen de la dette hors SWAPS est de **4,09 %**. La gestion de la dette et le recours aux instruments de couverture a permis de réduire ce taux à **3,80 %**.



Au sein de cet encours, la Ville dispose de plus de **23.000.000 €** d'emprunts de type « ouverture de crédit à long terme » qui présentent le double avantage de pouvoir être utilisés comme des lignes de trésorerie court terme classiques et de réduire sensiblement la charge de la dette, puisque les intérêts ne pèsent que sur le capital effectivement utilisé et sur la stricte durée de cette mobilisation.

La Ville de Rouen a trois principaux partenaires financiers. Il s'agit de la Caisse d'Epargne, de la Société Générale et de Dexia qui représentent à eux trois près de 86 % de l'encours à ce jour.



II – LES CREDITS DE PAIEMENT A INSCRIRE EN 2008 CORRESPONDENT A L'ABOUTISSEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2008

Il est rappelé que les investissements de la Ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles et doivent être ouvertes pour la totalité du montant quelle que soit la longueur de l'investissement. Elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2002-2007 a été ajusté pour tenir compte du calendrier électoral qui a prolongé d'un an la durée du mandat municipal.

Le présent rapport d'orientations budgétaires permet comme chaque année de faire un point d'étape sur l'exécution en termes de crédits de paiement des différentes autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2007. Il indiquera, dans cette perspective, les principaux crédits de paiement à inscrire au budget primitif 2008 ainsi que les ajustements de programme nouveaux pour couvrir le terme du mandat. Compte tenu du calendrier électoral, il s'agit d'ajustements mineurs pour clore le PPI.

1 – L'ajustement du PPI 2002-2008 pour clore le terme du mandat

Au regard de l'ajustement réalisé l'an passé et du délai court qui sépare le terme du mandat du vote du budget 2008, le PPI sera ajusté pour financer les moyens nécessaires à la réalisation des opérations dites récurrentes (maintenance, travaux dans les écoles, sécurité renouvellement d'équipement, etc.), à faire face, par la mobilisation de ressources, à la montée en charge des opérations liées au Grand Projet de Ville (G.P.V.), ou aux opérations « phares » en cours de réalisation.

Ce montant du PPI 2002-2008 s'élève désormais à **371 M€ TTC** soit **310 M€ HT**, dont **133M€** sont mandatés. Le PPI s'élevait à **304 M€** pour 2007-2008. Son montant est désormais arrêté à **371 M€**, l'essentiel de l'augmentation relève du contrat de partenariat (**+ 62,83 M€ TTC**), qui, bien qu'il s'exécute et soit payé sur 20 ans, doit, selon les règles budgétaires, être inscrit pour la totalité de son montant en investissement. Mais bien entendu, comme pour toutes les autres AP, les crédits ne seront effectivement ouverts qu'en fonction des besoins annuels au paiement de la fraction investissement prévue au contrat et de la « Médiathèque » dont le montant a été réévalué de **5,6 M€** en DM3 2007. Les AP correspondant au PPI réajusté 2002-2008 seront ouvertes dès le BP 2008 au regard du calendrier électoral.

Par ailleurs, afin d'éviter un gonflement artificiel du programme sectoriel G.P.V, la Convention Publique d'Aménagement du quartier de la Grand'Mare, est inscrite comme celle de Grammont, depuis le BP 2006 en charge nette.

L'ajustement du PPI a été réalisé comme l'an passé en tenant compte, d'une part, de l'évolution des programmes sectoriels et de leur rythme d'exécution sur la période restant à couvrir. Les résultats sont synthétisés sous la forme du tableau présenté ci-après :

Celui-ci présente le montant du PPI en AP fin 2007, puis celui projeté au BP 2008, les

crédits de paiement ouverts en 2007 toutes décisions modificatives cumulées et les crédits qui restent à ouvrir soit en 2008, soit en années ultérieures.

Les crédits de paiement demandés par programmes sectoriels et PPI projeté au BP 2008 (en K€ TTC)

Programmes sectoriels	Montant PPI 2002/2008 à fin 2007	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2008	CP mandatés antérieurs à 2007	CP ouverts 2007 (yc DM3)	CP demandés au BP 2008	CP PPI Ultérieurs
ESPACES PUBLICS	106 256	107 326	20 424	8 603	9 109	69 191
ESPACES VERTS	7 440	7 542	4 860	1 059	919	704
EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 561	14 599	11 366	2 159	818	256
ENSEIGNEMENT - ECOLES	13 393	14 113	11 017	1 636	1 308	152
PETITE ENFANCE	9 944	10 152	1 726	3 069	843	4 514
JEUNESSE	9 346	9 346	2 609	2 288	2 469	1 980
BATIMENTS - PARC AUTOMOBILE	13 289	13 431	8 608	2 898	1 396	529
ACTIONS FONCIERES	19 589	20 262	13 022	2 644	3 227	1 368
AIDE SOCIALE	1 717	1 717	632	485	240	360
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 612	6 942	3 466	2 319	950	207
EQUIPEMENTS CULTURELS	55 789	55 981	8 551	7 747	6 121	33 561
GRAND PROJET DE VILLE	70 495	83 163	26 937	15 345	10 925	29 956
HABITAT	7 315	8 615	3 831	2 446	1 531	808
INFORMATIQUE	3 869	3 910	3 237	393	280	0
MOYENS DES SERVICES	9 857	9 750	5 617	2 431	820	881
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14 109	14 985	5 251	2 469	622	6 644
URBANISME	7 841	19 358	1 858	1 637	1 352	14 511
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	371 422	401 192	133 012	59 627	42 929	165 624

Programmes sectoriels Budgets annexes - Hors taxes	Montant PPI 2002/2008 à fin 2007	Montant PPI 2002/2008 projeté au BP 2008	CP mandatés antérieurs à 2007	CP ouverts 2007 (yc DM3)	CP demandés au BP 2008	CP PPI Ultérieurs
THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270	5 270	755	133	20	4 362
THEATRE DES ARTS	5 200	5 200	4 394	348	139	319
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470	10 470	5 149	481	159	4 681
TOTAL GENERAL Budget principal + Budgets annexes	381 892	411 662	138 161	60 108	43 088	170 305

Le montant du dernier PPI qui s'est achevé en 2001 présentait un montant d'AP de clôture de **27.506.440 €**.

2 – Les autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2007 (en K€ TTC)

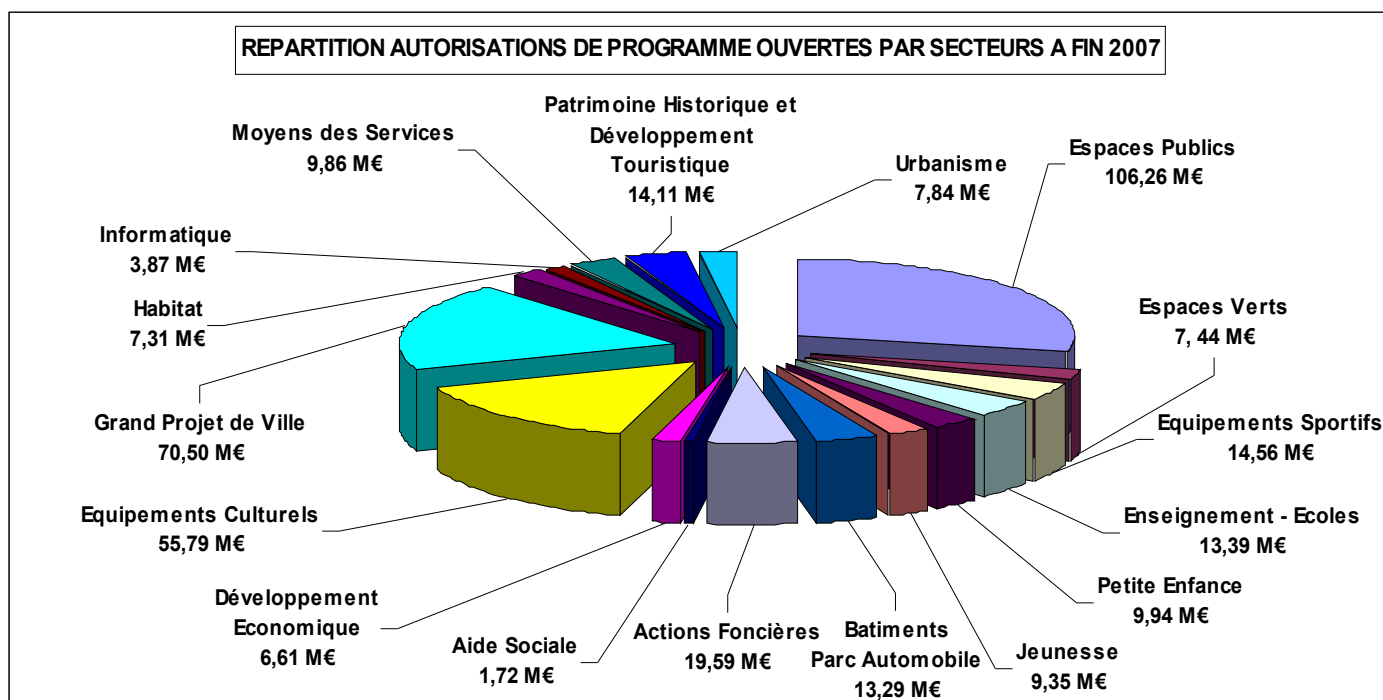
Programmes sectoriels	AP 2007	CP mandatés antérieurs (2002/2006)	Total CP 2007 ouverts*	CP engagés au 30/10/2007	%	CP mandatés au 30/10/2007	%
ESPACES PUBLICS	106 256	20 424	8 603	2 637	30,65 %	4 681	54,42 %
ESPACES VERTS	7 440	4 860	1 059	448	42,34 %	51	48,13 %
EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 561	11 366	2 159	431	19,96 %	1 579	73,16 %
ENSEIGNEMENT - ECOLES	13 393	11 017	1 636	376	23,01 %	1 136	69,47 %
PETITE ENFANCE	9 944	1 726	3 069	650	21,17 %	2 129	69,36 %
JEUNESSE	9 346	2 609	2 288	1 303	56,94 %	85	37,28 %
BATIMENTS - PARC AUTOMOBILE	13 289	8 608	2 898	1 054	36,38 %	3 779	61,38 %
ACTIONS FONCIERES	19 589	13 022	2 644	409	15,48 %	1 852	70,05 %
AIDE SOCIALE	1 717	632	485	-	0,00%	37	77,32 %
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 612	3 466	2 319	642	27,70 %	5	68,52 %
EQUIPEMENTS CULTURELS	55 789	8 551	7 747	2 887	37,26 %	4 680	60,41 %
GRAND PROJET DE VILLE	70 495	26 937	15 345	818	5,33%	9 952	64,85 %
HABITAT	7 315	3 831	2 446	-	0,00%	44	18,04 %
INFORMATIQUE	3 869	3 237	393	87	22,12 %	17	43,98 %
MOYENS DES SERVICES	9 857	5 617	2 431	347	14,28 %	3	55,32 %
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	14 109	5 251	2 469	201	8,14%	2 165	87,70 %
URBANISME	7 841	1 858	1 637	229	14,01 %	48	29,35 %
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	371 422	133 012	59 627	12 519	21,00 %	35 719	59,90%

BUDGETS ANNEXES - HORS TAXES

THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270	755	13 3	4	3,32%	122	92,19 %
THEATRE DES ARTS	5 200	4 394	34 8	9	2,49%	22	6,33%
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470	5 149	48 1	13	2,71%	144	30,03 %
TOTAL GENERAL	381 892	138 161	60 108	12 532	20,85 %	35 864	59,67 %

* Le total des crédits de paiement prend en compte les crédits mandatés entre 2002 et 2006 ainsi que les crédits ouverts à la fin de l'année 2007 après la DM3

A la fin de l'année 2007 les autorisations de programme ouvertes s'élèvent à **382 M€**. Le mandatement sur CP ouverts en 2007 approche les **186 M€** (budget principal et budgets annexes) début novembre 2007, soit une moyenne de **31 M€** sur 6 ans.



Parmi les principales autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2007, on peut citer :

- Le Grand Projet de Ville pour **70,49 M€** qui regroupe à la fois la participation de la ville au G.I.P./G.P.V. mais aussi les opérations réalisées dans le cadre des conventions publiques d'aménagement « Grand'Mare » et « Grammont » et TEOR.
- Le programme sectoriel « Equipements culturels » pour **55,78 M€**, dont **43,83 M€** sont affectés à la construction de la future médiathèque.
- Le programme d'amélioration des espaces publics (voirie propreté) pour près de **106,25M€**, dont plus de **2,36 M€** sont consacrés à la maintenance du patrimoine.

3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2008

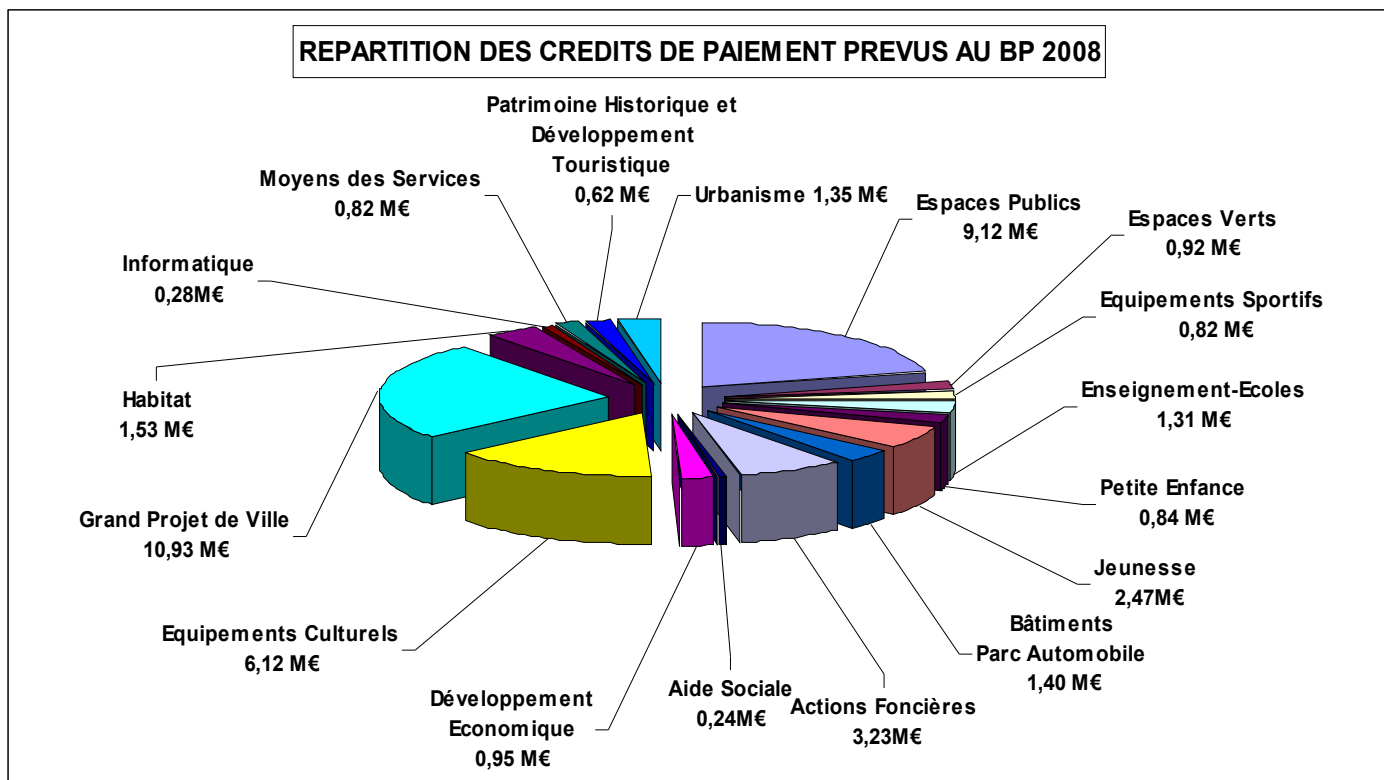
A ce stade de la préparation budgétaire, la masse des crédits de paiement prévisibles pour 2008 pourrait s'élever à environ **43 M€** dont **35,23 M€** pour ce qui concerne les travaux effectués en maîtrise d'ouvrage propre ou par un aménageur et à **7,77 M€** pour les subventions d'équipement versées à des maîtres d'ouvrage extérieurs.

Le montant des CP ouverts en 2007 (après DM3) s'est élevé à **59,62 M€**.

Ces montants sont très importants. Ils sont nécessaires car la ville avait cumulé un déficit dans la gestion des espaces publics (voirie, éclairage, signalisation), des projets urbains et un retard considérable dans les réalisations spécifiques aux quartiers en difficulté.

Depuis 2001, l'action municipale est guidée par un certain nombre d'ambitions visant à rendre notre ville plus **solidaire**, **agréable**, **moderne** et **rayonnante**. Elles ont façonné l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement 2002-2008.

Ces différents thèmes ont guidé l'action municipale jusqu'au terme de ce Plan Pluriannuel d'Investissement. Ils participent à la transformation du tissu urbain de la Ville de Rouen à l'horizon 2010, pour aboutir à une communauté plus **dynamique**, **solidaire** et **ouverte** sur l'extérieur.



3-1 Une ville solidaire

L'action municipale anticipe les grandes mutations de notre temps. Qu'il s'agisse de la modernisation de l'accès aux services municipaux, de l'élargissement des hébergements adaptés pour les seniors, le développement des liens avec les associations et les acteurs sociaux pour agir au plus près des réalités, de la multiplication des solutions en matière d'accueil de la petite enfance et des expériences pilotes dans les écoles, toutes ces actions concourent à renforcer la volonté municipale de favoriser le « vivre ensemble ».

En 2008, nombres d'actions engagées les années précédentes seront poursuivies, d'autres verront leur aboutissement.

Le logement social

La Ville de Rouen continuera son effort sous la forme de subventions d'équipement aux programmes sectoriels réalisés par les bailleurs sociaux en ce qui concerne la construction de plus de 5.000 logements dont 20 % consacrés au social auxquels il faut ajouter ceux dont le coût est inférieur au marché. La ville poursuivra également son aide apportée au rétablissement de l'OPAC, Rouen Habitat en versant la contribution de **1.140.000 €** prévue au protocole CGLLS.

La ville prendra aussi en charge les coûts de renforcement à la maîtrise d'ouvrage dont Rouen Habitat a besoin et pour laquelle la Région et le Département n'ont pas donné suite, soit une charge supplémentaire de **210 K€**.

Le CCAS bénéficiera d'une subvention de **100.000 €** (après 80 K€ en 2007) pour soutenir l'effort de rénovation et de mise aux normes des logements selon le programme prévu.

Maison des Aînés

Cet équipement ouvrira début 2008 rue des Arsins. Ces 400 M² et son équipe de 30 personnes accueilleront notamment le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), le service des aînés du Centre Communal d'Action Social (CCAS), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). La structure intégrera l'association Rouen Senior (Université du Temps Libre), le club de l'ARAPA et leur atelier.

La ville versera le solde de la subvention de **210.000 €** en 2008 (soit 105.000 €).

Maison de la Famille Terre des Enfants

Cette structure ouvrira dans les premières semaines de 2008. Elle proposera aux Rouennais une crèche collective de 30 places, un nouveau site d'accueil pour la crèche familiale « les Cigognes », le Relais Assistante Maternelle de la rive gauche et un espace Parents Enfants. Les principaux coûts de constructions ont été supportés en 2007 (**2.853.000 €**), il restera le solde à verser en 2008. Un crédit de **220.000 €** est prévu à cet effet.

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Grand'Mare » et « Grammont »

Avec près de 8 M€ mobilisés en 2007, ces deux CPA sont en phase concrète de réalisation. Un montant équivalent de crédits est prévu en 2008 (**3.866 K€** pour la CPA Grand'Mare et **3.640K€** pour la CPA Grammont) pour mener à bien la rénovation des quartiers. La mixité urbaine qui se traduit par le choix d'urbaniste d'envergure, la livraison rapide du parc Grammont, l'implantation d'éléments de centralité comme la grande Médiathèque, ou le désenclavement via les transports en commun amène aujourd'hui les acteurs économiques et les promoteurs nationaux à s'intéresser à ces quartiers désormais tournés vers l'avenir.

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Luciline » et « Rouen Innovation Santé »

- Rouen Seine Ouest est incontestablement un projet urbain majeur porté avec autant d'ardeur par la ville que par l'Agglomération. L'arrêté de la ZAC (8,7 ha, 140.000 m² de Shon) a été pris, la DUP accordée et l'aménageur choisi (Ch. Devillers). Les deux premiers immeubles (12.000 m²) confiés à Alain ELIE par Matmut Assurances seront livrés en 2009.

- « Rouen Innovation Santé » (site Aubette-Martainville) a pour vocation de développer une activité économique en lien avec la santé et permettra une extension du CHU de 20.000 m² et la construction des « Villas Urbaines Durables » dans le cadre d'un programme expérimental d'habitation intermédiaire. Cette opération est placée depuis septembre 2006 sous la maîtrise d'ouvrage de la SEM Rouen Seine Aménagement (RSA). La ville souhaite son inscription au prochain contrat d'agglomération.

Afin d'accompagner ce développement, la ville a prévu d'inscrire **1.000.000 €** au BP 2008.

TEOR Hauts de Rouen

Cette importante opération qui a mobilisé plus de **4,6 M€** en 2007, nécessitera d'inscrire le solde des crédits en 2008 afin d'achever les paiements des travaux (**1.750.000 €** dès le BP 2008).

3-2 Une ville agréable à vivre

La volonté d'améliorer la qualité des espaces publics pour les Rouennais est désormais largement entrée dans la phase concrète des réalisations. La « ville aux cent clochers » fourmille de chantiers et de projets et change année après année de physionomie. Le budget 2008 s'inscrit dans cette continuité.

L'amélioration des espaces publics :

- l'accent sera mis à nouveau sur la maintenance du patrimoine (**2,36 M€**) et les aménagements urbains (**1,085 M€**),
- le contrat de Partenariat Public Privé qui a vu ses premiers effets au second semestre 2007 sur la circulation (Signalisation Lumineuse Tricolore) et l'éclairage public selon le schéma directeur aménagement lumière nécessitera un loyer de **3.900.000€** conformément aux modalités financières prévues lors de la signature.

Après un démarrage en 2007, la Contrat de Partenariat montera en puissance durant l'année 2008. Ainsi pour la signalisation lumineuse tricolore un investissement de **1,6 M€** sera consacré par Vinci, via la société CITEOS, pour le remplacement et la mise en conformité de 45 carrefours (135 armoires seront mises en conformité). Les 8 carrefours les plus importants sont :

- Pont Corneille / Avenue J. Moulin,
- Place de l'Hôtel de Ville
- Place des Martyres de la Résistance
- Place Carnot,
- Place B. Tissot / Rue Verte,
- Route de Lyons / Route de Repainville,
- Rue Saint Maur / Rue de la Corderie,
- Route de Lyons / Rue de la Petite Chartreuse.

L'éclairage public fera l'objet d'un effort sans précédent avec la reconstruction de 70 rues (soit environ 1.650 points lumineux) des places Charles de Gaulle et du Vieux Marché. L'investissement sera à la hauteur des travaux envisagés, soit **2,8 M€**.

Le contrat de partenariat comprend également un volet signalétique. Les Rouennais verront l'installation des panneaux à messages variables (11 unités) et le remplacement du jalonnement directionnel actuellement hors service (43 unités). Enfin, le Poste Central de Régulation du Trafic (PCRT) rentrera en chantier pour une livraison en fin d'année.

- TEOR au centre ville est désormais une réalité, des crédits à hauteur de **300.000 €** sont prévus afin d'honorer les titres émis par la CAR.

La création de nouveaux espaces verts et la préservation de l'environnement

La ville investira près de **819 K€** pour les espaces verts dont **233 K€** pour le

réaménagement d'espaces paysagers et **150 K€** pour l'aménagement de jardin.

L'aménagement des quais se poursuit sous la conduite de l'agglomération de la ville et du port autonome de Rouen. Les uns après les autres les hangars sont réhabilités et les trois ultimes réhabilitations commenceront en 2008. La ville affectera près de **300.000 €** pour l'aménagement des quais en 2008.

Les déplacements piétons seront également privilégiés avec la poursuite de la protection du plateau piétonnier (**250.000 €**) et la fin du chantier du pont Boieldieu.

L'aménagement de l'espace public sur le quartier de la Grand'Mare est désormais une réalité. L'effort engagé depuis ces deux dernières années se poursuivra à nouveau en 2008. A ce titre, la première tranche des jardins de proximité se déroulera conformément au calendrier prévu. L'accompagnement des opérations programmées se traduira par la mobilisation de crédits pour **1.000.000 €** dès le budget primitif.

Comme l'an passé la ville consacrera près de **175.000 €** aux économies d'énergie sous la forme de rénovation d'installation de chauffage ou d'isolation.

Les opérations menées au titre du FISAC Quartiers

Les opérations réalisées dans le cadre du **F.I.S.A.C.** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ont permis la rénovation de la rue **de la République**, de la **rue Lafayette** et sur le dernier semestre 2007 de la **rue Beauvoisine**, le solde des travaux nécessitera une inscription de **550.000 €**. La ville complètera son action comme l'an passé par des aides versées dans le cadre de la rénovation de façade commerciales (**100.000 €**).

Les opérations menées en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie

La ville poursuit son programme ambitieux de reconquête urbaine. A ce titre, la ville provisionne dès le budget un montant de **1.246.000 €** afin d'acquérir des terrains ou des bâtiments nécessaires à la réalisation des grands projets d'envergure que la ville entend mener à bien. Cette action sera renforcée par l'EPFN pour lequel un montant de **1.527.000 €** sera positionné et qui permettra de faire face aux rachats programmés dans le cadre de la convention qui nous lie avec cet établissement.

Au total, la ville consacrera près de **2.773.000 €** pour les acquisitions foncières, gages des transformations futures de la cité.

3-3 Une ville moderne et rayonnante

Le pont Flaubert, la Médiathèque, le futur palais de sports, la cité judiciaire, l'espace Monet Cathédrale, la compagnie des docks, la transformation de l'hôtel de Bourgtheroulde, autant de projets phares qui attirent une population non seulement de l'agglomération mais étendent très largement la zone d'influence de Rouen.

La Médiathèque conçue par Rudy Ricciotti sera implantée à proximité du parc Grammont. Sa livraison est prévue pour 2009 et elle mobilisera un montant de crédit non encore complètement arrêté au moment de la rédaction de ce document. Son montant devrait se situer autour de **4.000.000 €** sur l'exercice 2008.

L'auberge de jeunesse rouennaise ouvrira au printemps 2009 dans l'ancienne teinturerie Auvray. Cet ancien site textile rénové accueillera entre 80 et 120 personnes et sera classé « 4 sapins ». Cette opération mobilisera **4.160.000 €** de crédits en 2008. Afin de tenir compte d'éventuels aléas du chantier, 2.126.000 € seront ouverts dès le BP 2008.

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen dont l'ouverture en 2007 a été saluée nécessitera un complément de crédit de **245.000 €** afin de faire face à une nouvelle tranche de travaux (dernier étage).

Le Marité actuellement en restauration à Cherbourg mobilise les meilleurs charpentiers de marine. Il fait l'objet d'une demande de classement au titre des monuments historiques, un crédit de **300.000 €** marquera en 2008, l'intérêt que porte la ville à la restauration du dernier témoignage vivant de ce que fut la pêche à la morue à Terre Neuve.

A côté de ces opérations emblématiques, la ville de Rouen s'orientera dans un ambitieux programme de rénovation des matériels bureautiques dans les écoles. Après une première action en 2007 pour **79.000 €**, **100.000 €** seront affectés dès 2008.

Enfin, les crédits nécessaires à la rénovation des cours d'écoles (**250.000 €**), à la sécurité maintenance sur équipements socioculturels (**153.000 €**), équipements culturels (**204.620 €**) seront prévus afin de faire face à l'entretien régulier des bâtiments.

4 – Les actions en faveur du développement durable

1) L'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Rouen :

La démarche de développement durable de la Ville de Rouen a été officialisée lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2006 où le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville et constitué, pour ce faire, un Comité de Pilotage Agenda 21 constitué d'élus de la majorité et de la minorité municipales et de représentants des services.

Ce Comité de Pilotage, qui s'est réuni régulièrement depuis sa constitution, a décidé qu'il était nécessaire que la Ville de Rouen soit accompagnée dans sa démarche d'élaboration d'un Agenda 21 par un cabinet extérieur spécialisé. Un cahier des charges a donc été rédigé et approuvé par tous les membres du comité de pilotage, qui a permis de lancer la consultation au début du mois de juillet 2007. La date limite de réception des offres était fixée au 30 août. La Ville de Rouen a ainsi reçu 15 candidatures. L'analyse, qui a tenu compte des avis du Comité de Pilotage Agenda 21 et de la Commission d'Appel d'Offres, a abouti à l'attribution du marché à la société RAMBOLL pour un montant de **81.000 € HT**. Cette société effectue par ailleurs une mission similaire pour la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Ce marché se déroulera sur une durée de 22 mois maximum, décomposée en quatre phases :

- phase 1 : organisation du pilotage et de la méthodologie,
- phase 2 : élaboration du diagnostic partagé,
- phase 3 : définition des enjeux et de la stratégie de développement durable,
- phase 4 : élaboration du plan d'actions et mise en place de l'évaluation,

Cette démarche aboutira à une phase de mise en oeuvre et d'évaluation continue qui sera prise en charge directement par la Ville de Rouen.

2) La démarche interne de développement durable :

Parallèlement au lancement de l'élaboration de l'Agenda 21, la démarche interne de développement durable a été poursuivie. Des groupes de travail de développement durable thématique ont ainsi été constitués de représentants de la Direction Générale des Services et de représentants des services concernés. Les premières thématiques choisies sont les suivantes :

- énergies et carburants,
- santé et bien-être au travail,
- plan de déplacements des agents,
- eau,
- achats publics durables,
- informatique durable.

Cette démarche interne a été amplifiée suite à une présentation lors de la journée des cadres du 24 mai 2007, qui a permis de sensibiliser l'ensemble des cadres aux problématiques et aux actions de développement durable de la Ville de Rouen. Suite à cette journée, quatre nouveaux groupes de travail développement durable ont été constitués :

- urbanisme et habitat durables,
- déchets,
- sensibilisation au développement durable,
- social.

Par ailleurs, l'ensemble de ces groupes ont été ouverts aux cadres qui souhaitent y participer. Il a également été décidé, lors de cette journée, de constituer un réseau de correspondants développement durable piloté par la Direction Générale des Services.

Ces groupes ont permis de lancer un certain nombre de projets qui sont d'ores et déjà achevés, comme l'installation d'une station de biodiesel sur le site Pélissier, mais également des projets qui vont se concrétiser durant l'année 2008. Il s'agit notamment de :

- le sondage pour la mise en place de systèmes de géothermie sur Pélissier et l'Auberge de Jeunesse,
- le remplacement des douches par des douchettes hydro-économiques sur l'ensemble des installations sportives,
- la mise en place de forages dans la nappe phréatique sur les sites Pélissier, Saint Exupéry et jardin des Plantes qui serviront à l'arrosage et au remplissage des engins de nettoyage et de la station de lavage des véhicules,
- la mise en place progressive de chasses d'eau économiques et d'interrupteurs photosensibles dans les écoles,
- le développement de nouvelles techniques de traitement des collections du Muséum en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire,
- la mise en oeuvre des marchés de fourniture de papier recyclé et de produits d'entretien éco-labellisés,
- la mise en oeuvre de marché d'entretien sur le site Pélissier prévoyant l'utilisation de produits éco-labellisés et personnels en insertion,

- l'intégration, dans la préparation du marché de restauration scolaire, de la problématique des produits biologiques,
- la mise en œuvre d'un plan de déplacements d'administration, pour lequel une consultation a été lancée afin que la ville soit accompagnée dans le diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions,
- la poursuite de la mise en place des logiciels libres dans les écoles.

Enfin, afin de permettre une évaluation d'une partie de la démarche interne de développement durable, a également été lancée l'élaboration d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des services municipaux conformément à la méthodologie bilan carbone limitée aux patrimoine et services. Le marché a été lancé courant juillet et a été attribué au groupement ALTERNCONSULT et SERVICE PUBLIC 2000 pour un montant de **24.600 € HT**. Cette démarche est prévue pour une durée de 6 mois.

Telles sont les orientations budgétaires que je propose au débat de notre assemblée délibérante en vue de la préparation du budget 2008.

Jean-Michel GUYARD
Adjoint au Maire
Chargé des Finances,
de la Planification et du
Développement Economique